

Le Recteur de la région académique Bretagne
Recteur de l'académie de Rennes
Chancelier des universités de Bretagne

Arrêté portant sur l'organisation des circonscriptions électorales du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) pour le mandat 2024•2026.

Vu l'ensemble des dispositions prévues par:

- Le code de l'Education article D.511-63 et suivants
- Le décret n° 91-916 du 16 septembre 1991 modifié par le décret n°2002-368 du 18 mars 2002 relatif à la création des conseils académiques de la vie lycéenne.
- Le décret n° 2017-642 du 26 avril 2017 relatif à la parité entre les femmes et les hommes parmi les représentants des lycéens au Conseil national de la vie lycéenne et aux conseils académiques de la vie lycéenne.
- L'arrêté du 26 avril 2017 relatif aux modalités d'organisation du scrutin pour l'élection des représentants des lycéens au CAVL
- La circulaire n°2018-98 du 20-08-2018 concernant l'engagement des élèves et les instances lycéennes académiques.

ARRETE

Article 1er

L'élection des délégués lycéens au CAVL est organisée sur la base de 12 circonscriptions :

- Une circonscription correspondant à l'académie pour le collège électoral des EREA.
- Trois circonscriptions pour le collège électoral des lycées d'enseignement professionnel.
- Huit circonscriptions pour le collège électoral des lycées d'enseignement général et technologique.

Article 2

Les 32 sièges attribués aux représentants lycéens au CAVL sont répartis entre les circonscriptions et collèges électoraux comme indiqués ci-après :

Collèges électoraux	EREA	Nombre de sièges
Académie	0290347V EREA Louise Michel 0350732F EREA Jean Bart 0350747X EREA Magda Hollander-Lafon 0560217G EREA Les Pins	2

Collèges électoraux	Lycées Professionnels	Nombre de sièges
LP EST-BRETAGNE	0350031U LP Jean Jaurès 0350059Z LP Bréquigny 0350102W LP Beaumont 0351878B LP Coetlogon 0350032V LP Louis Guilloux 0350709F LP La Champagne 0350761M LP Jean Guéhenno 0351054F LP Charles Tillon 0221595P LP La Fontaine des Eaux 0350009V LP Alphonse Pellé 0350050P LP Bel Air 0350062C LP Maupertuis	2
LP NORD-BRETAGNE	0220019B LP Jules Verne 0220059V LP Jean Moulin 0220064A LP hôtelier La Closerie 0220071H LP Eugène Freyssinet 0220072J LP Joseph Savina 0220075M LP Jean Monnet 0220083W LP Félix Le Dantec 0220186H LP Rosa Parks 0290092T LP de Pont-de-Buis 0290102D LP Jules Lesven 0290105G LP Tristan Corbière	2
LP SUD-BRETAGNE	0560001X LP Bertrand du Guesclin 0560008E LP Emile James 0560019S LP Ampère 0560053D LP Jean Guéhenno 0561507J LP Louis Armand 0290072W LP Jean Chaptal 0290130J LP de Pleyben 0291633T LP René Laënnec 0290078C LP Roz Glas 0560027A LP Marie Le Franc 0560039N LP du Blavet 0560042S LP Julien Crozet 0560070X LP Emile Zola	2

Collèges électoraux	Lycées d'enseignement général, polyvalent et technologique	Nombre de sièges
LYC•BREST	0290007A LG La Pérouse-Kerichen 0290008B LGT Amiral Ronarc'h 0290009C LG de L'Iroise 0290010D LG de L'Harteloire 0290012F LP0 Vauban 0290013G LGT Jules Lesven 0290044R LP0 de l'Elorn 0290051Y LGT Tristan Corbière 0290108K LP0 Dupuy de Lôme 0292047T LGT du Léon	4
LYC-LORIENT	0290076A LGT de Kemeuzec 0560025Y LGT Dupuy de Lôme 0560026Z LP0 Colbert 0560038M LGT Joseph Loth 0561607T LGT Victor Hugo 0561698S LP0 Jean Macé	2
LYC-QUIMPER	0290022S LP0 Paul Sérusier 0290023T LGT Jean Moulin 029000A LP0 Pierre Guéguin 0290034E LGT Jean-Marie Le Bris 0290062K LGT René Laennec 0290069T LG Auguste Brizeux 0290070U LT Jean Chaptal 029007V LP0 Yves Thépot 0290098Z LGT Cornouaille	2
LYC-RENNES-EST	0350011X LGT Jean Guéhenno 0350026N LGT Jean Macé 0350029S LGT Joliot-Curie 0350030T LP0 Pierre Mendès-France 0350053T LGT Bertrand d'Argentré 0350710G LG Chateaubriand - RENNES 0352009U LGT Victor et Hélène Basch 03529505 LGT Simone Veil 0352304P LGT Sévigné	4
LYC•RENNES-OUEST	0350022J LGT Beaumont 0350024L LG Emile Zola 0350028R LGT Bréquigny 0351907H LGT René Descartes 0352235P LGT René Cassin 0352318E LGT Jean Brito 0352686E LGT Anita Conti	4

Collèges électoraux	Lycées d'enseignement général, polyvalent et technologique	Nombre de sièges
LYC-SAINT BRIEUC	0220018A LGT Auguste Pavie 0220023F LGT Félix Le Dantec 0220027K LPO Fulgence Bienvenüe 0220056S LGT François Rabelais 0220057T LGT Ernest Renan 0220058U LPO Chaptal 0220060W LGT Eugène Freyssinet 0220065B LGT Joseph Savina 0220196U LPO Henri Avril 0221571N LPO Kerraoul	4
LYC-SAINT MALO	0220013V LPO La Fontaine des Eaux 0350005R LPO Yvon-Bourges 0350042F LGT Maupertuis 0350048M LPO Jacques Cartier 0352533N LGT F. R. de Chateaubriand - Combourg	2
LYC-VANNES	0560016N LPO Brocéliande 0560051B LGT Alain René Lesage 0561534N LGT Benjamin Franklin 0561627P LGT Charles de Gaulle 0561641E LPO Marcellin Berthelot 0562029B LGT Mona Ozouf	2

Article 3

Chaque établissement procédera à l'organisation du scrutin. Une circulaire Recteur précisera les modalités de ces élections qui se tiendront le 28 novembre 2024.

Article 4

Le bureau de vote pour l'élection des délégués CAVL est installé au Rectorat et sera présidé par Le Recteur ou son représentant.

Il procédera à l'agrégation des résultats, à leur proclamation et à la diffusion de ces derniers dans les établissements et les DSDEN.

Article 5

Madame la Secrétaire Générale de l'Académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint

Emmanuel ETHIS

Vincent LARZUL